Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902183-20251208-DE_CM_49_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix - 29790

DATE DE LA CONVOCATION	1er décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE	1er décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :
TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU
Madame Sandra STEPHAN, procuration à Monsieur Mickaël CALVEZ
Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ est élu secrétaire de séance.

N° 49-2025 **Objet : Intégration études**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les frais d'études et de recherches suivis de travaux, doivent faire l'objet d'un transfert sur les comptes d'imputation de travaux en cours

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il conviendrait de transférer les frais d'études concernant les projets suivants :

Etude Revitalisation Le Parc	13 240.00 €
Etude Salle de Sport	4 500.00 €

Le Conseil Municipal,
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57, et après en avoir délibéré,

Décide de réintégrer les frais d'études
Demande à M le Maire d'inscrire les sommes correspondantes au budget

Après en avoir délibéré
et avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :
Suffrages exprimés : 19 voix
Pour : 19 voix

Le Maire
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le
Date de publication en Mairie